

Prix national arturbain.fr 2021 : "La régénération urbaine des franges des villes, bourgs et villages"

Maitrise d'ouvrage : Ville d'ANOR- 5 et 5 bis rue Léo Lagrange - BP 3 - 59186 ANOR - Tél : 03 27 59 51 11 - contact-mairie@anor.fr.

Responsable : Jean-Luc PERAT, Maire d'ANOR
Présentateurs : Jean-Luc PERAT, Maire d'ANOR

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Mairie d'ANOR

Mairie d'ANOR

Longtemps, le fer et le verre ont fait la richesse d'Anor (3300 habitants). Dès le XVIème siècle, aciéries, forges puis verreries se développent, façonnant le visage du village au rythme des constructions d'usines et de logements ouvriers. A partir de la fin du XIXème siècle, le reflux laisse la Commune déstructurée, aux prises avec des friches industrielles en coeur de ville et en périphérie. Celle de la Verrerie Blanche, la dernière des 6 friches déjà traitées vient achever ce long processus engagé au début des années 90. Le projet s'attache à reconstruire une identité et une image revalorisée autour du patrimoine bâti et du coron emblématique de l'habitat ouvrier, de la mémoire industrielle ainsi qu'un lien avec le grand paysage constitué de bocage et de forêt. La phase 1 aujourd'hui réalisée prévoit 16 logements (7 réhabilités – corons, 6 neufs et 3 lots libres), des équipements publics (espace entreprises, locaux associatifs, salle polyvalente et préau) ainsi que l'aménagement d'espaces et d'infrastructures publics (voirie, place, terrain multisport, jardins familiaux, espace de loisirs enfants, plan d'eau et mare pédagogique). La phase 2 intègre de manière prévisionnelle 21 logements (10 béguinages, 7 locatifs et 4 PSLA).

Cabinet INSITU architectes : Thierry FOYER, Mathilde DUCROCQ, Salvatore MINI. Cabinet AGECI : Valery MILICE, Camille LAURENT, Pierre DELANOY. Cabinet DIENTRE : Florine SACHY, Arnaud MANNEHENT. ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre) : Thomas PLAISANT, Corentin GREUKZ. Parc Naturel Régional de l'Avesnois : Corinne BURY, Grégory BOULEN, Emmanuel CAZIER. DDTM : David THOMAS, Alain POMPORTEZ, Frédéric APPLINCOURT. EPF (Établissement Public Foncier) : Loriane BAILLY, Elinor DEVEY, Stéphanie DHERBOMEZ, Didier HUOT-MARCHAND. Le bailleur l'Avesnois : Jean-Pierre CHOEL, Patrick CHOPIN, Jean-Luc SENECHAL, Pierre-Marie DUVETTE, Clément DUSSART, Séverine LOCQUENEUX, Freddy THERY, Christine STREEL. Les élus de la Commune d'Anor : Jean-Luc PERAT, Joëlle BOUTTEFEUX, Benjamin WALLERAND. L'ingénierie administrative et financière de la Commune Samuel PECQUERIE, Frédéric VANCANNEYT. R

Equipe pluridisciplinaire :

De la friche à l'écoquartier entre patrimoine et biodiversité, Anor (59)



- Intégration d'un bâtiment issu du passé à un futur quartier ouvert sur l'avenir et le grand paysage.
- Requalification **maintenant présent l'esprit du lieu**, sans transiger sur les enjeux actuels, le confort thermique et acoustique et l'économie d'énergie, ni fermer la porte aux expressions architecturales offertes par les matériaux et savoir-faire d'aujourd'hui, comme un hommage à rendre à l'industrie.

Qualité architecturale

- **Mémoire industrielle et locale** : vitrine d'exposition, préservation des productions verrières, fresque historique en hommage aux hommes et aux femmes, générations d'ouvriers retraçant les différentes activités.
- Qualification de la friche à partir d'un espace majeur : **l'esplanade centrale** ouvrant les vues depuis la rue de la Verrerie Blanche vers le parc.
- **Mobilier urbain** (bancs, potelets, jeux, ponton, passerelles, abris des jardins, nichoirs...) en bois, conférant au quartier un aspect champêtre et contemporain.

Qualité de la vie sociale

- **Jardins partagés** favorisant l'**appropriation citoyenne et l'émergence de solidarités**
- Nouvelles constructions pour une **mixité sociale et générationnelle**, locaux associatifs, préau à proximité de l'espace sportif, **espace dédié aux entreprises** et salle polyvalente dédiée à la **valorisation patrimoniale du passé industriel et ouvrier de la Commune**.
- Equipement communal pensé comme un **lieu durable de rencontre entre les générations** d'habitants et de curieux.
- **Participation de nombreux acteurs** et leur coordination par le pilotage de la Ville, de l'ADUS et du Parc Naturel Régional pour atteindre des objectifs ambitieux : labellisation EcoQuartier, mobilisation du FEDER et octroi de fonds Départementaux pour la réhabilitation des logements.
- **Chantier solidaire** : 2000 heures de travail proposées en direction des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles.
- **Participation citoyenne des habitants** : implication de la population dès le diagnostic, partage et travail avec les associations autour des jardins et de la collecte de la mémoire, ateliers participatifs lors de l'élaboration du projet, poursuite des échanges lors des animations de quartier.
- Créer, enrichir, susciter, développer les **liens sociaux** en s'appuyant sur une association d'économie sociale et solidaire existante sur la Commune, pour initier des **jardins partagés**, un **jardin pédagogique** avec l'école voisine, un **poulailier à gestion citoyenne** par les habitants de l'EcoQuartier, un **espace de ruches** (éducation, production de miel).
- **Mixité d'usages** pour l'esplanade : parvis pour l'équipement, stationnement évolutif en surface d'accueil pour événements, city-stade.
- **Jardins familiaux individuels** composés autour d'un **jardin collectif** dans lequel éolienne, bacs potagers accessibles aux personnes à mobilité réduite, nichoirs, hôtels à insectes, ... sont autant de **supports pédagogiques**.
- **Connexion avec le centre-ville** via une ruelle piétonne sous la voie ferrée, sente piétonne d'accès à la forêt, liaisons piétonnes à l'intérieur du quartier.
- **Accès PMR effectif** pour l'ensemble des équipements de l'EcoQuartier.

Respect de l'environnement

- Mise en valeur de la **biodiversité** avec le parc, le plan d'eau et la mare pédagogique.
- **Limitation la consommation foncière** par la reconquête des espaces en friche, maîtrise de la périurbanisation et **lutte contre l'étalement urbain** et de gestion durable du foncier.
- Réhabilitation et construction des logements dans le respect le plus strict de l'environnement par les techniques utilisées, les performances affichées, et la volonté de travailler en **circuit court**.
- Développement de différentes **strates végétales** : alignement d'arbres accompagnant les voies, haies arbustives délimitant les parcelles, **noues plantées** tamponnant les eaux pluviales.
- **Espaces publics piétons** en articulation entre les nouvelles implantations bâties et l'environnement immédiat du bocage.
- Le parc décline différents milieux naturels favorisant la **biodiversité** : bassins avec ponton, aire de jeux, verger, espaces libres de prairies et bosquets.
- **Traitement des eaux pluviales** : extension de réseaux de mares et de ruisseau, gestion adaptée des eaux de ruissellement, lutte contre la pollution des milieux, utilisation de noues enherbées, bassin de tamponnement des eaux à l'échelle du quartier, réutilisation de l'eau au niveau des jardins grâce à la production électrique de l'éolienne, usage modéré de l'eau domestique.
- **Replantations de haies** complémentaires qui concourent à l'**alimentation de la chaudière communale** bois.